

# ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL NESTE BARONNIES



## PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

*Pour examen en Conseil  
Communautaire*



*Date :*



### **Article L151-5 du Code de l'Urbanisme :**

*« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

*1° Les orientations générales des **politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques***

*2° Les orientations générales concernant **l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs**, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

*Il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.** »*



# LES PRINCIPES DU PADD INTERCOMMUNAL

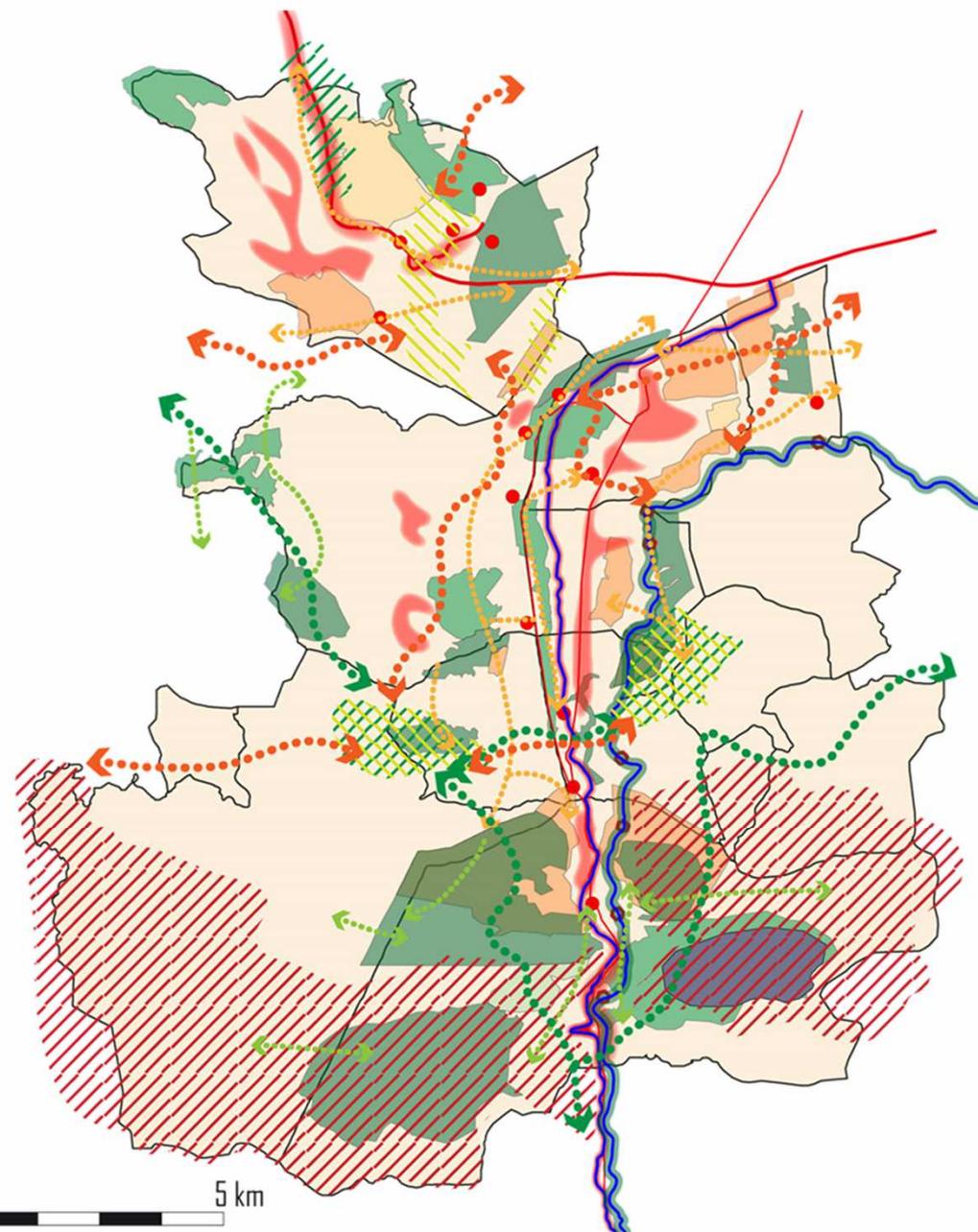


### ► Des réservoirs de biodiversité et les éléments naturels constitutifs des corridors à préserver

- Mettre en place les **périmètres de protection des captages** d'eau potable
- Conforter les **plantades existantes**, tant pour leur rôle de poumon vert que de lien social
- Permettre **l'exploitation des massifs boisés** gérés par l'ONF, les commissions syndicales et les collectivités locales
- Préserver les **réservoirs de biodiversité identifiés** (*NATURA 2000, ZNIEFF...*), le réseau hydrographique et ses espaces associés (*ripisylves, zones humides*) ainsi que les éléments naturels ponctuels (*bosquets, haies, etc.*) contribuant aux continuités écologiques
- Protéger strictement les espaces naturels les plus sensibles, dont les **zones humides** identifiées
- Limiter la création de nouveaux **obstacles aux continuités écologiques**, notamment à travers le maintien de coupures d'urbanisation au sein des étirements de constructions

# LES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS, LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- Continuités écologiques**
- Corridors (communaux) sous-trame milieux boisés (en «pas japonais»)
  - Corridors (SRCE)
  - Corridors (communaux) sous-trame milieux ouverts-semi ouverts (en «pas japonais»)
  - Corridors (SRCE)
  - Corridors trame bleue (continu)
- Enjeux milieux montagne**
- Réservoir SRCE
  - Très élevé
- Enjeux milieux ouverts / semi-ouverts**
- Réservoir SRCE
  - Très élevé
  - Élevé
- Enjeux milieux forestiers**
- Réservoir SRCE
  - Très élevé
  - Élevé
  - Modéré
- Conflit avec les continuités écologiques**
- Collisions
  - Obstacle sur cours d'eau (seuils, barrages, moulins)
  - Obstacle linéaire (route/autoroute/canal Neste)
  - Obstacle surfacique (urbanisation)



### ► Protéger les paysages emblématiques

- Respecter l'**identité de l'architecture locale** tout en permettant de nouvelles formes d'habiter (*réglementation de l'architecture contemporaine, matériaux, intégration des systèmes d'énergie renouvelable, etc.*)
- Préserver les plus belles **perspectives sur le grand paysage** et le **bâti traditionnel isolé**

### ► Protéger les éléments ponctuels les plus remarquables

- Identifier et préserver les **éléments naturels ponctuels** (*bosquets, haies bocagères et reliques, arbres isolés...*) et bâtis traditionnels (*granges, lavoirs, ...*)
- Préserver les **sites et vestiges archéologiques**

### ► Valoriser les villages

- Mener une réflexion sur les **entrées et traversées des villages**
- Prolonger les **efforts d'aménagement et d'embellissement urbains** (*espaces publics, sécurisation des déplacements, gestion du stationnement, végétalisation, etc.*)
- Préserver les sites et les **perspectives sur les silhouettes des villages et hameaux**
- Protéger certains **jardins, potagers et cœurs d'îlots** pour offrir des espaces de respiration au cœur des espaces bâtis

### ▶ Protéger les biens et les personnes

- Intégrer les **risques et nuisances** présents sur le territoire : risque d'inondation (*PPRn en cours*), risques technologiques (*site SEVESO, PPRT*), secteurs d'éboulement, incendie, séisme, nuisances sonores (*A64 et RD*), transport de matières dangereuses...

### ▶ Adopter une stratégie d'urbanisation cohérente et vertueuse

- Ne pas compromettre les **investissements réalisés** par les collectivités (*secteur de PVR, extension et renforcement des réseaux*)
- Conforter les centralités villageoises dans le respect de leur identité, à travers une **densification douce et raisonnable des cœurs de village** et des extensions urbaines de qualité (*forme urbaine, implantation du bâti, insertion paysagère*)
- Maîtriser **l'évolution de l'habitat isolé et des secteurs d'habitat « diffus »** en permettant, tout en les réglementant, les extensions et les annexes
- Encadrer les **étirements de constructions** (*comblement des dents creuses*)

### ► Répondre aux besoins de la population en matière d'équipements publics et services du quotidien

- Mettre en adéquation les objectifs de développement retenus avec les **capacités des réseaux traditionnels** (*eau potable, eaux usées, eaux pluviales, défense incendie, électricité*)
- Maintenir les **services et équipements publics fondamentaux**, notamment les pôles santé de La-Barthe-de-Neste et Capvern, voire favoriser leur mutualisation (*salle des fêtes, maison des associations, installations sportives, cabinets médicaux, etc.*)
- Favoriser l'amélioration de la **desserte numérique**, en lien avec les orientations du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (*SDAN*)

### ► Accompagner le développement des énergies renouvelables

- Cibler et accompagner les **projets d'envergure en matière d'énergie renouvelable**, notamment les fermes solaires
- Accompagner le **potentiel du bois-énergie** (*exploitation locale du bois, chauffage des bâtiments publics et de l'habitat privé*)

### ► Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins de tous les habitants

- Développer le **parc locatif privé et public** pour permettre le renouvellement de la population et maintenir les effectifs scolaires
- Appuyer les **opérations d'habitat, publiques ou privées**, destinées aux personnes âgées (*adaptation des logements, « maison senior », logements intergénérationnels*), les jeunes (*offre en petits logements*) ou encore les actifs saisonniers
- Autoriser, sous conditions, le **changement de destination d'anciens bâtiments agricoles** pour la création de logements, d'unités touristiques ou artisanales
- Inciter au **réinvestissement des logements vacants** et des maisons de village
- Diversifier les **formes urbaines** (*maisons individuelles, maisons de village, opérations groupées*)
- Maintenir l'équilibre, voire rééquilibrer pour certaines communes, **la part entre résidences principales et secondaires**
- Permettre la **reconversion des grands bâtiments traditionnels et industriels d'exception** pour de l'habitat, des activités économiques ou touristiques ou encore des équipements publics

### ► Une économie traditionnelle à protéger : les terres et les exploitants agricoles

- Encourager la **modernisation des pratiques et des productions** (*vente directe, circuit-court, labellisation, ...*)
- Préserver les **prairies naturelles et de fauche**
- Permettre le **maintien des bâtiments agricoles dans les villages** dans de bonnes conditions (*mises aux normes, extensions, ...*)
- Réduire les **risques de concurrence et de conflits d'usage** entre les espaces habités et agricoles (*accès aux parcelles cultivées, création d'espace tampon avec les habitations...*)
- Atteindre un **objectif de réduction de la consommation d'espace agricole, naturel et forestier** de l'ordre d'un tiers à l'horizon 2030 (*soit une moyenne 1200 m<sup>2</sup> par nouveau logement créé à l'échelle du territoire pour 1800 m<sup>2</sup> au cours des 10 dernières années*)
- Lutter contre l'étalement urbain et les étirements de constructions par une nouvelle **stratégie d'urbanisation respectueuse des usages et des besoins agricoles**

### ► Favoriser les implantations ponctuelles de commerces et services en tous lieux urbains

- Encourager l'**implantation de commerces, de services du quotidien et d'artisans** au sein des zones constructibles, tout en évitant les nuisances liées à certaines activités économiques
- Permettre le développement, voire l'implantation des **marchés de plein vent**

### ► Conforter et favoriser l'accueil d'entreprises, notamment en lien avec les pôles économiques de Lannemezan et de Capvern

- Répondre aux **besoins d'accueil d'entreprises** par une offre foncière adaptée (*juste dimensionnement*), mutualisée (*stationnement, services*) et équipée (*réseau numérique, accès routier, etc.*)
- Redynamiser la **station thermale de Capvern-les-Bains** en permettant l'extension ou le développement de certaines activités thermales ou en lien avec celle-ci
- Permettre ponctuellement l'**ouverture, la réouverture ou l'extension de carrières**, dans la limite de leurs nuisances environnementales, paysagères et sonores

► **Valoriser les atouts touristiques et de loisirs du territoire, et les mettre en synergie à l'échelle du Pays des Nestes**

- Protéger et mettre en valeur les **lieux touristiques d'envergure** (*grotte de Labastide, gouffre d'Esparros, station thermale de Capvern les bains, Pacte des Loups,...*)
- Permettre le développement des **capacités d'hébergement touristique** pour accompagner la montée en puissance de l'économie touristique et de loisirs sur le territoire
- Soutenir les **micro-productions artisanales et alimentaires locales**
- Conforter les nombreuses **activités de loisirs de plein air**, notamment les campings et les aménagements pour la pratique sportive (*murs d'escalade, canoë, pêche,...*)
- Valoriser le **patrimoine architectural, archéologique, spéléologique et naturel** du territoire
- Permettre l'émergence d'un **aménagement global du plan d'eau de La-Barthe-de-Neste**
- Favoriser la création d'**aménagements touristiques et économiques légers** à proximité des lieux touristiques situés sur des espaces naturels
- Mettre en valeur et faire redécouvrir **l'architecture de la station thermale de Capvern-les-Bains** (*notamment XIXème et années 30*)

### ► Développer les mobilités alternatives

- Maintenir le **service de Transport à la Demande** voire le développer sur d'autres secteurs du territoire (*ramassage scolaire, accès aux pôles de commerces et services locaux*)
- Accompagner le **développement du covoiturage** par l'aménagement d'aires spécifiques aménagées
- Sécuriser les **accès aux arrêts de bus** (*transport scolaire, lignes départementales et régionales*), notamment ceux présents le long de la RD929
- Confirmer le **rôle de la gare de Capvern**, notamment en maintenant le service de rabattement vers la station thermale

### ► Favoriser les déplacements doux

- Réfléchir à la **reconversion de l'ancienne voie ferrée en voie verte**, à visée touristique mais également pour des pratiques locales (*liaisons transversales possibles avec les villages de la vallée*)
- Renforcer le **maillage des sentiers de randonnées** et permettre leurs interconnexions, en s'appuyant sur les chemins ruraux et agricoles
- Favoriser la **perméabilité au sein des secteurs urbanisés**, actuels et futurs